

COMMUNE DE ST DIDIER D'AUSSIAT

CANTON D'ATTIGNAT

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

N° 2026-02-26 05

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 12/02/2026

Membres présents : BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PELUS Yohann, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny

Membres excusés : CHAPUIS Audrey

Absents :

Nombre de membres : exercice : 13 - Présents : 12 - Votants : 12

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

Délibération 2026-02-26 05 (7.1) : Vote du budget primitif 2026 – Budget Principal

Madame le Maire fait une présentation détaillée du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement	858 197,13 euros
Section d'Investissement	664 611,30 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme

- de 858 197,13 euros en section de fonctionnement
- de 664 611,30 euros en section d'investissement.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- En section de Fonctionnement : 7,50 %
- En section d'Investissement : 7,50 %

**Le Maire
Catherine PICARD**



Certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture, le 02/03/2026

Et de sa publication, le 02/03/2026